



DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU VOTE

A LA PROCHAINE

ASSEMBLEE GENERALE DE L IFOREP

DE L'EXERCICE 2019

1. Résolution relative à l'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Après avoir entendu la présentation :

- Du rapport moral par le Président de l'Institut, Edward LEPINE,
- Du rapport d'activité par le Secrétaire général de l'Institut, Pascal RAT,
- Du rapport financier par le Trésorier de l'Institut, Bernard BRET,
- Du rapport de la commission de contrôle financier,
- Du rapport général du Commissaire aux comptes Madame Béatrice LAROCHE,

Relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

L'assemblée générale dûment réunie ce jour, approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux membres du conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice écoulé.

2. Résolution relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit 97 396,32 €uros, sur le report à nouveau.

Le solde de ce compte s'élève alors à 336 935,15 €uros.

Report à nouveau au 1^{er} janvier 2019 : 239 538,83€

Résultat de l'exercice au 31 décembre 2019 : 97 396,32€

Report à nouveau le jour de l'AG prévu le 17 décembre 2020 : 336 935,15€

3. Résolution relative au montant des cotisations 2020

L'assemblée générale décide de porter à nouveau le montant des adhésions à 1 000€ pour les CMCAS et 140 000€ pour la CCAS.

4. Résolution relative à l'évolution du montant des cotisations 2021

L'assemblée générale valide l'évolution du montant des cotisations suivant 3 scénarios possibles, sur proposition du conseil d'administration (voir le détail dans l'annexe « Proposition cotisation AG IFOREP »).

Le conseil d'administration décide de garantir le niveau global des cotisations sur la base de 200 000€ permettant le développement des activités pour le compte des adhérents et propose une répartition sur le principe de solidarité et d'équité entre les adhérents, comme demandé lors des dernières assemblées générales par ses adhérents.

1^{er} scénario :

Identique à l'année précédente : 140 000€ pour la CCAS et 1 000€ pour les CMCAS

2^{ème} scénario :

140 000€ pour la CCAS et répartition solidaire entre les CMCAS pour un montant total de 69 000€

3^{ème} scénario :

140 000€ pour la CCAS, 39 000€ pour le COMITE et répartition solidaire entre les CMCAS pour un montant total de 30 000€

5. Résolution relative aux tarifs des formations 2020

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de reconduire les tarifs applicables aux formations BAFA/BAFD pour 2020 :

Formation	Durée en jours	Montant
BAFA : session de formation générale	10	750 €
BAFA Approfondissement	6	500 €
BAFA Qualification : surveillance des baignades en ACM	8	700 €
Session renouvellement de qualification	2,5	220 €
BAFD : session de formation générale	10	900 €
BAFD : perfectionnement renouvellement à caractère général	6	550 €

6. Résolution relative à l'évolution des tarifs des formations 2021

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide une baisse des tarifs applicables aux formations BAFA/BAFD pour 2021 :

Formation	Durée en jours	Montant
BAFA : session de formation générale	10	690 €
BAFA Approfondissement	6	470 €
BAFA Qualification : surveillance des baignades en ACM	8	700 €
Session renouvellement de qualification	2,5	220 €
BAFD : session de formation générale	10	810 €
BAFD : perfectionnement renouvellement à caractère général	6	500 €

7. Résolution relative à l'évolution du nombre de jours et des tarifs des formations 2022

Le conseil d'administration présente à l'assemblée générale l'évolution possible d'une baisse des tarifs et d'une baisse du nombre de jours pour les formations BAFA/BAFD de 2022, sous réserve de la faisabilité économique et après analyse « des effets COVID ». Cette résolution sera à confirmer lors de l'assemblée générale de l'année prochaine.

Formation	Durée en jours	Montant
BAFA : session de formation générale	8	600 €
BAFA Approfondissement	6	470 €
BAFA Qualification : surveillance des baignades en ACM	8	700 €
Session renouvellement de qualification	2,5	220 €
BAFD : session de formation générale	9	790 €
BAFD : perfectionnement renouvellement à caractère général	6	500 €

Fait à Montreuil le 2 octobre 2020 en conseil d'administration,

Le Président,
Edward LEPINE

Le Secrétaire général,
Pascal RAT

